

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : ASA 17/020/2010 (Public)

ÉFAI

30 avril 2010

## **Chine. La disparition d'un militant mongol suscite de graves inquiétudes**

Au dernier jour de la réunion de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations unies (UNPFII), Amnesty International s'inquiète de la disparition à Pékin d'un militant appartenant à l'ethnie mongole, qui avait été invité par les Nations unies à participer à ce Forum de deux semaines à New York.

Sodmongol (Cao Du, parfois orthographié Su De) milite pour la promotion des droits de la minorité mongole en Chine. Il avait passé les contrôles de douane et attendaient son vol pour New York lorsqu'il a été emmené.

Les militants autochtones présents à la session sont de plus en plus inquiets pour sa sécurité.

Selon une déclaration du Caucus des peuples autochtones d'Asie, c'est la deuxième fois que les autorités chinoises arrêtent des représentants autochtones mongols pour les empêcher d'assister au Forum.

Il y a deux ans, Naranbilig avait également été arrêté par les autorités chinoises et placé en résidence surveillée pendant un an, après 20 jours en détention pour avoir voulu se rendre au Forum. Les autorités lui avait confisqué son passeport et lui avait interdit de participer à quelque événement international que ce soit.

Amnesty International s'inquiète des conséquences de la disparition de Sodmongol pour les délégués souhaitant participer aux activités du Forum. Des milliers de membres de populations autochtones assistent au Forum chaque année pour débattre de stratégies visant à surmonter la discrimination dans leurs États d'origine. Une grande attention est consacrée à leur désir de pouvoir pratiquer leur langue et leur culture et à leurs efforts pour résister à des modèles de développement invasif, comme l'installation d'entreprises d'extraction minière, sur leurs terres ancestrales.

La disparition de Sodmongol sera considérée comme une tentative de porter atteinte au militantisme mondial en faveur des populations indigènes et à l'action importante de l'Instance permanente des Nations unies pour la promotion des droits des minorités autochtones.